

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 21/02/2011

Présents : Mrs : FEIPPEL – HAGEN– DELION - WEHR - MASSON -
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER

Absent avec excuse : M. KAZMIERCZAK (procuration à M. FEIPPEL) – BREME
(procuration à M. DELION).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **vote et approuve** à l'unanimité le compte administratif de 2010 qui présente un excédent global de clôture de 144.109,78 €, dont un excédent de fonctionnement de 155.619,51 € et un déficit d'investissement de 11.509,73 €

➤ **décide**, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus comme suit :

- Affectation déficit d'investissement reporté au compte 001 : 11.509,73 €
- Restes à réaliser : 40.000 €
- Affectation au compte 1068 : 51.509,73 €
- Affectation excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 155.619,51 €

➤ **décide**, à l'unanimité, d'augmenter de 5% les taxes directes locales pour 2011, à savoir :

- le taux de la taxe d'habitation passe de 15,02 % à 15,77 %,
- le taux du foncier bâti passe de 16,79 % à 17,62 %
- le taux du foncier non bâti passe de 58,92% à 61,86 %

➤ **accepte**, à l'unanimité, les frais d'un montant de 100,60 € (soit 306 hbts X 1€ X 120 jours) relatifs à la convention fourrière assurée par la SPA pour la période du 01/01/2011 au 30/04/2011.

➤ **décide**, à l'unanimité, de verser une subvention aux associations ci-dessous pour 2011, à savoir :

- La Mission Locale de Thionville : 140 €
- L'Association BREVHA 150 €
- La Chorale Sainte Cécile 150 €

➤ **donne**, à l'unanimité, son accord pour la mise à disposition gratuite de la Salle Saint Joseph au Conseil de Fabrique en fonction des disponibilités à convenir avec la Mairie ainsi que d'une petite salle dans la Mairie à titre gracieux pour la tenue des réunions du Conseil de Fabrique, ceci dans le cadre du projet de désaffectation du Presbytère et à la demande du Conseil de Fabrique.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par « Tremplin Chantiers » s'élevant à 1.990,84 € relatif aux travaux d'engazonnement et plantation devant le groupe scolaire « Jules Verne »

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société ELRES Réseaux s'élevant à 1.808,80 € H.T. relatif à la création d'un point d'injection pour la mise en lumière des sapins devant la Mairie.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 580,00 € H.T. présenté par Melle Pauline COURTIN, relieur, relatif aux travaux de restauration de trois registres d'état civil.

➤ **donne**, à l'unanimité, son accord pour les travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment de la mairie dont le coût des travaux s'élève à 282.101,55 € H.T.

- Autorise Madame le Maire à introduire une demande pour l'obtention maximum de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution des travaux
- Fixe le plan de financement de la façon suivante :
- D.E.T.R. (20%) 56.420,31 €
- Département (Pacte 2^e tranche) 14.395,00 €
- C.C.C.E. (20%) 56.420,31 €
- Dotation Conseiller Général 2.879,00 €
- C.G. (commission d'arrondissement) 67.326,00 €
- Autofinancement 84.660,93 €

Panneau indicateur de vitesse :

Après renseignements pris auprès de la Société CESATEC concernant la location d'un panneau indicateur de vitesse, il s'avère que la location n'est possible qu'à partir de 5 appareils minimum et ce pour une durée de 12 trimestres pour un coût total de 7.576,25 € H.T. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 23/02/2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 23/02/2011.

Le Maire

Viviane WINTERRATH